

Gîte LA CIBOULE

Le bois dans tous ses états ...

Gîte La Ciboule, labellisé L'atout de cette maison de pays : sa grande terrasse ensoleillée avec vue dominante sur la montagne. Vous apprécierez d'y prendre à la belle saison vos repas, l'apéritif entre amis ... A votre disposition, un salon de jardin et un barbecue.

2 chambrettes toutes vêtues de bois en alcôve, intimes et chaleureuses pour abriter vos nuits ariégeoises. Vous ne résisterez pas à l'ambiance Wood Spirit !



6 personnes



2



2

Répartition des couchages

Deux chambres avec 1 lit 90 et un 160.

Nb de sdb & WC

2 salles de douche avec WC dont un séparé.

Espaces communs

Un jardin à partager avec la chambre d'hôte La Ciboulette. L'accès à la piscine, au bar couvert, aux jeux de plein air... sont à 3 minutes à pied.

Informations pratiques

Au rez de chaussée du gîte, retrouvez la chambre d'hôte La Ciboulette qui vous permet de louer pour 8 personnes. Ce gîte est aussi accolé à la grande maison La Major que vous pouvez réserver pour un groupe de 16 personnes.

Formules de location

En pension | En gestion libre | La nuitée | Le weekend (2 nuits) | La semaine | Durée personnalisée

Services en sus. Demandez-nous !

Lits faits à votre arrivée

Location de la Télévision satellite (5 €)

Ménage après votre départ

Petit déjeuner dans notre salle d'accueil

Repas du soir à notre table d'hôte

Demi-pension ou pension complète

Pique-nique pour vos sorties en montagne ou autre...

Accueil de votre animal de compagnie (uniquement en formule « Gîte »)

Brouette de bois pour vos feux de cheminée

Modalités de réservation

Contactez Gitamiglos par téléphone ou par mail (de préférence entre 8h et 11h car après je bricole, jardine, déco...);

Vous recevrez un mail automatique de prise d'option avec le contrat souhaité ;

Afin de valider votre option et le contrat reçu, renvoyez un acompte de 25% du montant total de votre séjour ;

Le paiement du solde sera à régler à votre arrivée avec la taxe de séjour et les options supplémentaires souhaitées.

Un chèque de caution de 200 € / gîte vous sera également demandé.

RÈGLEMENT INTERNE

EN CHAMBRES ET TABLE D'HÔTES ?

Pour les farnientes de la cuisine, venez partager notre table ! Les spécialités surprenantes d'Isabelle ... de l'apéritif au dessert, tout maison et à volonté, boissons comprises (tarifs sur notre site www.gitamiglos.com)

Pour les Chèques Cadeaux Smartbox, Wonderbox, vous êtes en Chambre d'hôtes, donc vos lits sont faits et vous n'avez pas le ménage du départ à faire.

EN GÎTE ?

Pour les locations à la semaine :

Horaire de départ : 10h svp. Passé midi, nous serons dans l'obligation d'appliquer une majoration de 30 €.

Option ménage : Vous n'avez ni l'envie ni le courage de prendre la serpillière... Sur demande (4 jours avant minimum), nous assurons l'entretien après votre départ afin que nos prochains vacanciers trouvent ce gîte comme vous l'avez trouvé : de 30 € à 65 € selon le gîte.

OUBLI ?

Location de draps : 5 € / lit.

Location serviette de bain : 1 € 50 / personne.

DU BOIS POUR PROFITER DE LA CHEMINÉE EN HIVER ?

Nous ne sommes pas bûcherons mais nous avons du bois pour votre confort : 15 € la brouette.

PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE ?

15 € la nuit / personne supplémentaire à la capacité officielle du gîte.

LIT BÉBÉ ?

Location du lit bébé avec draps & couvertures : 12 € / séjour.

TOUTOUS, MINOUS & AUTRES ANIMAUX DOMESTIQUES ?

Uniquement en formule « Location gîte » : 10 € par jour et par animal. Accès aux chambres et salons interdit svp.

LA PISCINE ?

Elle est analysée tous les jours (taux de chlore, acidité...) et en période de haute saison elle est fermée une ½ matinée par semaine pour un nettoyage complet. Elle est sécurisée par un parc mais n'est PAS SURVEILLÉE.

Comme le jardin et les jeux qui l'entourent, son accès est libre à toutes les personnes étant accueillies dans les gîtes mais sous votre entière et unique responsabilité.

LE BAR DES JUJUS & LOS MIGLOS ?

Le bar des Jujus, devant la piscine, est ouvert de Pâques à la Toussaint et est accessible à toutes les personnes étant accueillies dans les gîtes. Los Miglos, notre salle d'accueil, l'est en permanence. Vous y trouverez toutes les infos nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

TAXES DE SEJOUR ?

Vous êtes dans un établissement touristique, elle est donc récoltée toute l'année par la Communauté des Communes de la Haute Ariège pour améliorer l'accueil de la vallée.

LE VILLAGE & LES PARKINGS ?

Moins de 20 personnes habitent à l'année dans le village. Merci de respecter leur calme et leur quotidien qui font le charme de votre lieu de vacances.

Il y a des places de parking à l'entrée du village. Merci de ne pas encombrer la place de l'église qui doit rester un espace de vie convivial.

CONNEXION & CONNECTIQUE ?

À Miglos, vous êtes en montagne ! Les connexions et les réseaux sont moins présents (voire absents). Soit, vous en profitez pour vous déconnecter de votre quotidien, soit, si vous êtes accros (sous réserve de météo favorable !) :

- les télécommandes de télévision sont en location à notre accueil (5 € / télévision)
- une zone WI-FI est ouverte dans les salles d'accueil et dans le parc autour de la piscine (code *gitamiglos*)
- la zone de connexion pour les téléphones portables est sur la place du village autour de la fontaine.

CONDITIONS GÉNÉRALES

• Article 1 : Durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

• Article 2 : Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le locataire fait parvenir à Gitamiglos un acompte de 25% du montant total de la location avant la date indiquée et lorsque le locataire aura reçu sa confirmation à réception de l'acompte. Un exemplaire du contrat est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit de Gitamiglos. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis à Gitamiglos.

• Article 3 : Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à Gitamiglos.

a) Annulation à 30 jours ou plus avant la date d'arrivée : 25% du montant total du séjour sera conservé (soit le montant des comptes).

Annulation entre 29 et 10 jours avant l'arrivée : 50% du montant total du séjour seront demandés.

Annulation entre 9 jours et le jour de l'arrivée ou en cas de non présentation : 100% du montant du séjour seront demandés.

b) Si le séjour est écourté, même en cas de maladie, accident ou événement imprévu, le prix de la location reste acquis à Gitamiglos. Il ne sera procédé à aucun remboursement, même partiel.

c) Si le locataire ne libère pas les lieux le jour et à l'heure fixés dans le contrat, il sera tenu à payer le loyer dû au titre de la période non prévue, ainsi que le montant des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par le locataire suivant dont le séjour se trouverait compromis.

• Article 4 : Annulation par le propriétaire.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte est reversé au locataire.

b) Si le séjour du locataire est écourté par le propriétaire pour des faits qui nuisent à la propriété, le locataire ne pourra prétendre à aucun remboursement de sa location.

• Article 5 : Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir Gitamiglos.

• Article 6 : Règlement du solde

Le solde de la location est à verser le jour de l'entrée dans les lieux.

• Article 7 : État des lieux

Un inventaire est établi et donné au locataire par Gitamiglos à l'arrivée au gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Un forfait ménage peut être prévu à la demande du locataire. Si vous avez laissé le gîte en mauvais état de propreté et de rangement, Gitamiglos se réserve le droit de vous facturer les frais de ménage sur la base du forfait énoncé dans le contrat.

• Article 8 : Dépôt de garantie ou de caution

À l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie de 200€ par gîte est demandé par Gitamiglos. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de la remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par Gitamiglos dans un délai n'excédant pas une semaine.

• Article 9 : Utilisation des lieux, des jeux et de la piscine

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Comme le jardin et les jeux qui l'entourent, la piscine n'est pas surveillée, son accès est libre, mais sous votre entière et unique responsabilité.

• Article 10 : Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité précise de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, Gitamiglos peut refuser les personnes supplémentaires, ou majorer le prix de la location.

• Article 11 : Animaux (uniquement en formule Gîte)

Le locataire peut séjourner avec son animal de compagnie. La location sera majorée de 10 € / jour et par animal. Il est tenu à lui de faire respecter la propreté des lieux. En cas de non respect, Gitamiglos peut refuser les animaux accompagnant le locataire.

• Article 12 : Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu à souscrire un contrat d'assurance type "villégiature".

• Article 13 : Paiement des charges

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès de Gitamiglos les charges non incluses dans le prix de la location. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans le règlement interne, un justificatif est remis au locataire.